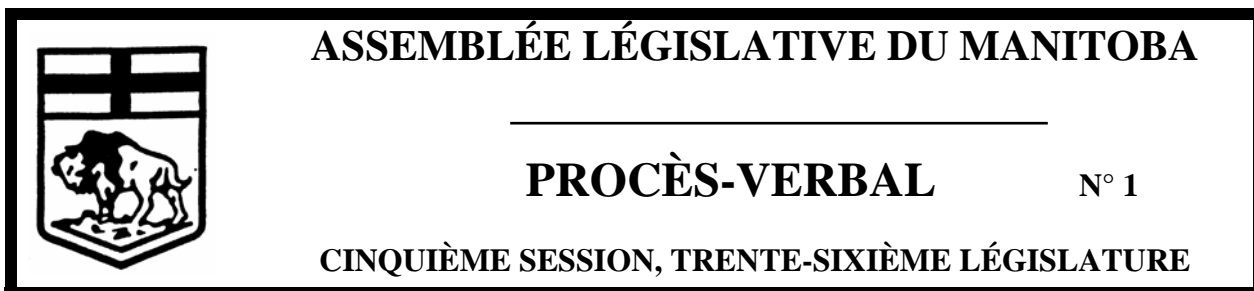


Le mardi 6 avril 1999



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

L'Assemblée législative ayant été convoquée par proclamation de l'administrateur de la province, M. A. Kerr Twaddle, pour l'expédition des affaires de la province, les députés se sont réunis à l'Assemblée pour l'ouverture de la cinquième session de la trente-sixième Législature de la province du Manitoba.

Le lieutenant-gouverneur PETER LIBA ouvre la session par le discours du trône suivant :

MADAME LA PRÉSIDENTE ET MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA,

Je vous convie à la cinquième session de la trente-sixième législature de la province du Manitoba.

Je suis honoré de vous présenter pour la première fois le Discours du Trône du Manitoba.

En accomplissant un de mes premiers devoirs importants à titre de représentant de Sa Majesté, je tiens à rendre hommage à Yvon Dumont, mon prédécesseur, qui de concert avec son épouse, Lyla, s'est acquitté de ses responsabilités avec dignité. Leurs efforts conjoints auront des répercussions durables et positives sur cette charge et sur la province.

Au cours des cérémonies soulignant mon installation, j'ai traité du sentiment accru de fierté, d'optimisme et de confiance de la population en ce qui concerne la province.

Mon gouvernement partage cette vision positive de l'avenir. Il est déterminé à faire de notre province l'endroit par excellence au Canada où vivre, travailler et élever une famille.

Nous avons beaucoup accompli en vue de la réalisation de cet objectif mais nous devons demeurer vigilants. Mon gouvernement partage le point de vue des auteurs d'une étude récente portant sur la ville de Winnipeg. Les auteurs reconnaissent que la ville et la province ont connu plusieurs années de croissance robuste, mais ils nous mettent en garde contre le statu quo.

Notre économie est à un point tournant. Si nous avons une orientation claire, que nous agissons en chefs de file et que nous adoptons des politiques judicieuses, notre économie deviendra encore plus dynamique. Cependant, si nous perdons de vue notre préoccupation centrale et que nous ne faisons pas face avec détermination aux problèmes, notre économie pourrait régresser avec les conséquences négatives que cela implique.

Le mardi 6 avril 1999

Nous avons de bonnes raisons d'être optimistes et de croire que nous pourrons relever ces nouveaux défis. Au cours des dix dernières années, mon gouvernement s'est acquis une solide réputation. Il a en effet su cerner, de concert avec la population, les questions importantes, établir des objectifs précis et aller de l'avant pour réaliser graduellement ses buts. Avant d'annoncer le programme qui guidera mon gouvernement, dressons la liste de nos réalisations jusqu'à maintenant.

Il y a un peu plus de dix ans, lorsque mon gouvernement a été élu pour la première fois, nous faisons face à une situation budgétaire grave qui devait être corrigée. C'était là une de nos préoccupations centrales. Le financement par l'impasse budgétaire et une politique gouvernementale regrettable nuisaient à notre stabilité sur le plan financier, compromettaient notre avenir et menaçaient d'imposer à nos enfants un lourd endettement. Nous avons tous dû faire des sacrifices pour rectifier la situation mais nos efforts ont porté fruit. Nous avons maintenant un budget équilibré et avons adopté des dispositions législatives rigoureuses pour qu'il en demeure ainsi. Nous remboursons graduellement la dette, et notre cote sur les marchés des capitaux à l'échelle internationale se classe parmi les meilleures au Canada.

Des réformes importantes ont aussi été entreprises au sein du gouvernement pour améliorer les services et accroître les obligations d'information. Le Manitoba est un des chefs de file au Canada pour ce qui est des préparatifs en vue de combattre le bogue de l'an 2000 et nous partageons notre expertise avec les autres provinces et territoires canadiens.

À ses débuts, mon gouvernement avait aussi pour objectif de rétablir une saine gestion au sein d'organismes publics clés ne faisant pas partie de l'appareil gouvernemental. La Société d'assurance publique du Manitoba, Manitoba Hydro et la Commission des accidents du travail du Manitoba étaient notamment visés. Ces organismes étaient confrontés à des difficultés de financement et de gestion qui nuisaient à leur capacité de bien servir le public manitobain. Aujourd'hui, les sociétés d'État et d'autres organismes publics s'acquittent de leurs responsabilités de manière ordonnée, stable et durable.

La Commission des accidents du travail a épongé son déficit et affiche maintenant un surplus, ce qui permet à notre économie de mieux soutenir la concurrence.

Les abonnés de Manitoba Hydro paient des taux qui, globalement, sont parmi les moins élevés au Canada et parmi les plus bas à l'échelle internationale. Manitoba Hydro a annoncé dernièrement que ses tarifs n'augmenteraient pas en 1999. Il s'agit donc de la troisième année consécutive où la majorité de la population n'a pas à assumer une hausse de tarif.

Grâce à la SAPM, les Manitobains et les Manitobaines paient des taux d'assurance automobile qui sont parmi les plus bas au Canada et cette tendance se poursuivra. Cette année, près de 400 000 propriétaires de véhicules bénéficieront d'une réduction de prime.

Au moment de son arrivée au pouvoir, mon gouvernement s'était également fixé comme objectif d'assainir l'économie. Il y a dix ans, nous étions difficilement en mesure sur le plan économique de faire face aux changements rapides qui se produisaient partout dans le monde et pouvions encore moins soutenir la concurrence. Par le passé, les politiques en place prévoyaient des barrières commerciales et nuisaient aux investissements du secteur privé, à la croissance commerciale et à la création d'emplois. Aujourd'hui, le milieu économique est bien différent et il se modernise de jour en jour. Nous avons établi de nouveaux records au chapitre des échanges commerciaux et des investissements. Par ailleurs, le nombre de Manitobains et de Manitobaines qui ont un emploi est plus élevé que jamais.

Le mardi 6 avril 1999

La population peut être fière que nous sommes des chefs de file au Canada dans de nombreux secteurs clés de l'économie. C'est en effet au Manitoba qu'on trouve les compagnies et les producteurs les plus importants dans les domaines de la fabrication, des services financiers et de l'agriculture.

Nos réussites dans des secteurs non traditionnels de l'industrie sont encore plus spectaculaires. Qui aurait pu prédire, il y a quelques années, la croissance rapide qu'ont connue les secteurs de l'industrie cinématographique, des produits médicaux, des télécommunications, de la technologie de l'information, de l'élaboration de logiciels, des transports, de la distribution et des produits agricoles à valeur ajoutée? Au cours de la conférence sur le nouveau millénaire qui s'est tenue dernièrement au Manitoba, un chercheur canadien réputé a fait remarquer que nous comptons, par habitant, plus d'emplois fondés sur l'information que presque tout autre endroit au monde.

Dès le départ, mon gouvernement a souligné que c'était dans le but de garantir aux Manitobaines et aux Manitobains une qualité de vie meilleure qu'il fallait renforcer l'économie et mettre de l'ordre dans nos affaires financières. Aujourd'hui, alors que nous équilibrons régulièrement nos budgets et que nous jouissons d'une économie prospère, nous sommes en bonne position pour augmenter les investissements qui permettront à la population de profiter de programmes de haute qualité dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services à la famille.

C'est le secteur de la santé qui est prioritaire aux yeux de mon gouvernement, pour ce qui est des dépenses à prévoir. Notre province se place en deuxième position au Canada si l'on considère la portion de son budget qu'elle consacre à ce secteur, et des investissements considérables sont en cours pour renouveler les programmes.

Nombre de Manitobains et de Manitobaines se demandent peut-être pourquoi la controverse est encore si vive alors que leur gouvernement dépense autant pour les soins de santé. Ils ne sont pas les seuls à se poser la question. Partout au Canada, les provinces se heurtent aux mêmes difficultés.

La réponse est simple : le Manitoba, comme le reste du pays, a entrepris une réforme fondamentale de son système de santé. Nous avons abordé les années 90 avec un système de soins constitué dans les années 60 et 70 et qui convenait aux conditions d'alors, mais qui n'était pas adapté à la réalité changeante de la décennie actuelle.

Notre population vieillit. Les professionnels de la santé ont adopté une nouvelle façon d'envisager leur rôle, qui repose en premier lieu sur l'entretien de la santé, de même que sur le diagnostic avancé des maladies – permettant un traitement précoce et augmentant ainsi les possibilités de succès – et sur le traitement des patients plus près de leur lieu de résidence. Le plan élaboré par mon gouvernement pour réformer le système de santé tient compte de cette nouvelle réalité tout en protégeant ce qu'il y a de meilleur dans le présent système.

La tâche de restructurer le secteur de la santé, qui aurait été difficile dans n'importe quelles circonstances, est devenue encore plus exigeante lorsque le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de soustraire plus de 260 millions de dollars des paiements de transfert annuels destinés aux secteurs de la santé et des services sociaux au Manitoba.

Le mardi 6 avril 1999

Aujourd'hui, après des années d'adaptation difficile, alors que le financement venant du gouvernement fédéral a été partiellement rétabli, la population manitobaine va commencer à voir les aspects positifs de la réforme de la santé. Fidèle à son plan, mon gouvernement a financé l'achat de nouvel équipement pour les services à forte demande, réduisant ainsi le temps d'attente pour les personnes qui font appel à ces services. Nous avons diminué l'encombrement dans les hôpitaux en ajoutant des lits dans les foyers de soins personnels, en triplant le budget des soins à domicile depuis 1988 et en mettant en oeuvre de nouvelles solutions pour les soins d'urgence. Nous avons aussi augmenté les services de dialyse et de dépistage du cancer du sein.

Nous présenterons des projets de loi en vue d'actualiser les lois suivantes, qui ont toutes été adoptées il y a 20 ans environ : la *Loi sur les infirmières auxiliaires*, la *Loi sur les infirmières*, la *Loi sur les infirmières psychiatriques* et la *Loi sur les physiothérapeutes*. Ces nouveaux textes refléteront le rôle que les membres des professions réglementées de la santé jouent dans le système actuel et prévoiront une représentation améliorée du public au sein des organes et des comités de direction.

Mon gouvernement s'est également fixé l'aide aux enfants comme priorité sur le plan social. Il est en effet dans l'intérêt de la société que les enfants soient robustes et en santé, et qu'ils réalisent leurs aspirations au sein de familles heureuses et épanouies. Le gouvernement ne peut assumer de responsabilités parentales, mais il peut aider les parents à faire face à des situations difficiles.

Mon gouvernement a mis sur pied plusieurs programmes novateurs axés sur le développement de la première enfance et sur l'intervention précoce, dans le but d'aider les parents et de permettre aux enfants de commencer leur vie de façon prometteuse. Nous avons en effet offert des services de garde souples et élargis, mis en oeuvre des projets portant sur la nutrition des femmes et des bébés et lancé Mettons fin au SAF, le Programme d'intervention précoce et le programme Priorité aux bébés. Au cours de l'année, mon gouvernement continuera à adopter des programmes qui favorisent le développement sain des jeunes et encouragent les parents à exercer leurs responsabilités parentales de manière positive.

Mon gouvernement attache une importance particulière à une éducation de qualité axée sur les compétences de base. Il n'y a pas de meilleure façon de promouvoir l'égalité sociale que d'offrir un excellent système d'éducation publique. Mon gouvernement continuera à insister sur les normes et les évaluations afin que les élèves, les parents et les enseignants puissent être au courant des progrès scolaires et prendre, s'il y a lieu, des mesures correctives aussi rapidement que possible. Nous avons repensé notre système d'éducation afin que chaque enfant puisse acquérir les compétences fondamentales nécessaires pour exceller au chapitre de la lecture, de l'écriture, de la résolution de problèmes et des mathématiques. Nous encourageons une participation parentale accrue et les conseils consultatifs de parents nous aident à atteindre ce but. Nous avons de plus adopté des normes, mis sur pied des programmes d'évaluation et permis aux parents et aux élèves de choisir l'école qui leur convient.

Nous avons travaillé avec le milieu scolaire pour l'aider à répondre à ses besoins en matière de technologie ainsi que pour lui permettre de parfaire ses compétences, et nous continuerons dans ce sens. Mon gouvernement entretiendra une collaboration encore plus étroite avec les parents, les écoles et les représentants de l'industrie pour que les jeunes diplômés aient les compétences nécessaires sur le marché du travail de demain.

Au cours de cette session, mon gouvernement adoptera des mesures pour améliorer encore davantage les services offerts aux enfants ayant des besoins spéciaux.

Au milieu des années 90, mon gouvernement a déterminé que la sécurité était un domaine prioritaire. Des lignes directrices ont été adoptées pour que le problème des crimes perpétrés par les gangs et autres crimes violents soit traité de façon énergique dans le cadre du système judiciaire.

Le mardi 6 avril 1999

Nous avons mis plus de policiers dans les rues, nous avons pris des dispositions rigoureuses en ce qui concerne les mises en liberté sous caution, nous avons recommandé des peines plus sévères et nous avons pris des mesures pour que les jeunes contrevenants violents comparaissent devant les tribunaux pour adultes. Nous poursuivrons nos efforts en vue de rendre tous les contrevenants entièrement responsables de leurs actes. En outre, mon gouvernement n'a pas oublié les victimes et c'est pourquoi en janvier, 1999, il a adopté la *Loi sur les droits des victimes*.

Mon gouvernement s'est aussi attaqué directement au problème de la prostitution dans nos quartiers. Les dispositions législatives visant à combattre la prostitution atteignent leur but et sont considérées comme un modèle par les autres autorités gouvernementales du pays.

Mon gouvernement continuera à jouer un rôle de premier plan au Canada pour ce qui est de la lutte contre les mauvais traitements au sein des familles en continuant d'appuyer le tribunal qui traite des cas de violence familiale, les programmes de médiation, les procureurs qui se consacrent uniquement aux cas de violence familiale et le Programme de défense des femmes.

De grands progrès ont été accomplis en matière de prévention du crime et d'intervention grâce à des groupes comme Citizens on Patrol, aux comités de justice pour la jeunesse et à d'autres groupes communautaires qui ont réussi à faire baisser la criminalité dans nos quartiers. Au cours de l'année, mon gouvernement mettra en oeuvre de nouvelles lignes directrices et de nouveaux programmes axés sur la sécurité de nos collectivités, et particulièrement de nos écoles, pour nos enfants et nos familles. Mes ministres déposeront un projet de loi visant à étendre aux véhicules à caractère non routier, et notamment aux motoneiges, l'application de la loi la plus sévère au pays portant sur la conduite en état d'ébriété.

En plus d'assurer l'ordre public et la sécurité, mon gouvernement s'est engagé au début du présent mandat à encourager l'autonomie des citoyens en réformant l'aide sociale. Nous avons travaillé en collaboration avec de nombreux partenaires et préconisé l'emploi d'abord pour la refonte de l'aide sociale. Cette optique a permis de réduire de plus de 10 500 le nombre de cas. Il s'agit là d'une diminution considérable. Par ailleurs, le programme Se prendre en main et d'autres programmes ont permis aux jeunes mères seules d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir autonomes et trouver un emploi rémunéré. En fait, depuis 1996, le nombre de dossiers visant des parents uniques a baissé de 2 255. Ces initiatives ont connu un succès remarquable.

Au cours des dix dernières années, mon gouvernement a pris des mesures pour renflouer l'économie, assainir les finances de l'État et la gestion des entreprises publiques, et réinvestir dans les principaux programmes sociaux. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, une étude menée pour le compte de Economic Development Winnipeg reconnaît nos réussites récentes. Les auteurs soulignent toutefois qu'il ne faut rien tenir pour acquis.

Pour aller de l'avant, nous devons innover et évoluer. Il nous faut trouver de nouvelles solutions et agir de manière volontaire. Mon gouvernement est prêt à se lancer et à proposer un nouveau programme pour le prochain millénaire.

Au cours des dix dernières années, le Manitoba a surmonté les difficultés avec courage. Nous n'avons pas eu peur de faire des choix difficiles et constatons aujourd'hui que ces décisions étaient judicieuses. Cependant, les défis sont de taille.

Le mardi 6 avril 1999

Notre qualité de vie à venir dépend de notre capacité d'adaptation dans une économie fondée sur l'information. Il ne suffira pas, pour assurer notre prospérité à l'aube du XXI^e siècle, que nous nous reposions sur nos atouts économiques traditionnels. Nous devons créer l'infrastructure nécessaire pour appuyer le nouveau secteur industriel axé sur l'information. De plus, nous devons donner aux Manitobaines et aux Manitobains les outils dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence dans ce domaine.

En outre, nous travaillerons de concert avec le secteur des affaires pour réorienter nos efforts de développement et modifier nos programmes en vue de mieux répondre aux besoins de ce secteur dans un monde nouveau.

Mon gouvernement continuera à travailler de près avec le secteur privé afin de tisser des liens plus étroits avec les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire, de manière à ce que les élèves aient les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, mon gouvernement continuera à promouvoir l'accessibilité et s'efforcera de résoudre la pénurie de main-d'oeuvre dans certains secteurs. De plus, il étudiera, avec les représentants des établissements postsecondaires, les mécanismes qui pourraient être mis en place pour que le financement soit entre autres fonction de la qualité de l'enseignement.

Il est important que la population active ait accès à des possibilités de perfectionnement qui soient abordables. Dans le cadre de sa refonte du système d'enseignement postsecondaire, mon gouvernement cherchera à accroître ces occasions de perfectionnement. Ainsi, nous disposerons de la main-d'oeuvre qualifiée dont nous avons besoin et donnerons à tous la chance de devenir plus prospères.

Une fois que nous aurons offert à tous les Manitobains et Manitobaines l'éducation et la formation professionnelle qui leur sont nécessaires, nous devons adopter des politiques fiscales qui les encourageront à rester ici. À la suite de comparaisons interprovinciales ou internationales, il est manifeste que nous devons réduire les impôts provinciaux. En cette ère où l'on assiste à une mobilité croissante de la main-d'oeuvre, nous devons redoubler d'efforts pour faire du Manitoba un endroit où nos enfants voudront vivre et travailler. Dans le but d'inciter les jeunes à demeurer ici, mon gouvernement réduira les impôts.

Nous avons négocié avec le gouvernement fédéral afin que l'impôt provincial corresponde à une portion du revenu imposable plutôt qu'à un pourcentage de l'impôt fédéral. Une fois que ce changement aura eu lieu, le Manitoba sera en mesure de restructurer son régime fiscal.

Pour lancer cette refonte, mon gouvernement consultera des experts ainsi que les contribuables manitobains pour déterminer quel régime fiscal répond le mieux à nos besoins. Nous jetterons par exemple un regard neuf sur la situation fiscale des parents qui décident de rester à la maison pour élever leurs enfants. Mon gouvernement créera donc une commission d'étude de la réduction des impôts afin qu'elle tienne des consultations et propose diverses possibilités en vue d'une réforme. Notre objectif est non seulement de réduire le fardeau fiscal des Manitobains et Manitobaines mais aussi de rendre le régime fiscal plus simple, plus juste et plus concurrentiel par rapport à celui qui existe ailleurs. Cette commission devra transmettre son rapport au gouvernement d'ici la fin de 1999.

Nous ne pouvons compter uniquement sur la croissance économique pour obtenir la souplesse qui nous permettra de diminuer les impôts. Si nous ne continuons pas à réduire les dépenses gouvernementales, les impôts demeureront trop élevés et nos enfants quitteront le Manitoba.

Le mardi 6 avril 1999

En juin, le Manitoba sera l'hôte d'un congrès international sur la réforme de la fonction publique. Des experts reconnus mondialement traiteront entre autres des qualités de chef, de l'élimination de la bureaucratie, de nouvelles méthodes de prestation de services et de la transformation de la population active. Mon gouvernement profitera de cette occasion pour se renseigner sur des techniques de gestion qui pourraient nous être utiles. Au Manitoba, nous avons déjà changé radicalement notre façon de faire en adoptant le Projet d'amélioration des méthodes. Ce projet permet la restructuration des systèmes de gestion de la paie, des achats et des ressources humaines.

Au cours des cinq prochaines années, mon gouvernement aura une occasion unique de réorganiser les services offerts à la population et de réduire la fonction publique sans licencier de fonctionnaires. En effet, les travailleurs vieillissent et, pendant les cinq prochaines années, environ vingt-cinq pour cent des effectifs auront le droit de prendre leur retraite. Au cours de cette période, nous nous sommes fixés comme objectif, en misant sur l'attrition, de diminuer les effectifs de dix pour cent.

Après avoir consulté les membres de la communauté franco-manitobaine, mon gouvernement a adopté une nouvelle politique en matière de services en langue française et est en train de mettre en oeuvre d'autres recommandations du Rapport Chartier.

Pendant les dix dernières années, de nombreux Manitobains et Manitobaines des secteurs public et privé ont sacrifié l'augmentation de leur revenu pour aider à protéger les emplois et les services. En toute justice, il faut reconnaître leur contribution et améliorer leur rétribution. Cependant, la rétribution doit refléter la réalité économique et, dans le secteur public, elle doit aussi tenir compte de la situation budgétaire et des responsabilités du gouvernement à l'égard de la population manitobaine. Dans sa majorité, cette dernière est probablement prête à soutenir une augmentation raisonnable de la rémunération des prestataires de services publics clés, mais elle n'acceptera vraisemblablement pas des propositions qui risquent de menacer la sécurité et la viabilité des services essentiels dans le domaine de la santé et dans d'autres domaines.

Le succès de notre province dans son ensemble est lié au succès de sa capitale, Winnipeg, qui est aussi sa plus grande ville. Cependant, Winnipeg est confrontée à des défis particuliers qui, s'ils ne sont pas réglés, compromettront le cheminement de notre province.

L'une des principales questions à résoudre est celle de l'image négative de Winnipeg qu'ont certains. Nous devons veiller à ce que Winnipeg reste une ville où il fait bon vivre. Nous savons que nombre de nos quartiers, surtout au centre-ville, sont délabrés et atteints d'une décrépitude inacceptable. Mon gouvernement est d'avis qu'il faut prendre des mesures pour que les familles qui vivent dans ces quartiers se sentent en sécurité, que ce soit chez elles, dans les commerces, ou dans les rues. Il faut également veiller à ce qu'elles aient les ressources économiques et sociales nécessaires pour reconstruire leurs communautés.

C'est pourquoi mon gouvernement lancera un projet visant à affecter des ressources communautaires au redressement de la situation des quartiers du centre-ville. Ce projet sur la protection des citoyens prévoira la mise sur pied de comités de renouveau des quartiers qui montreront la voie dans la lutte contre les problèmes qui se posent à l'échelle locale.

Mon gouvernement est prêt à attaquer ces problèmes de front. Les comités de renouveau des quartiers seront habilités à traiter un grand nombre de questions, tels l'augmentation des effectifs chargés de l'alphabétisation, l'accroissement des services de soutien ou l'amélioration de l'éclairage. S'il faut une présence policière accrue, mon gouvernement s'alliera à la ville pour trouver les ressources voulues.

Le mardi 6 avril 1999

Notre rôle, de concert avec la ville de Winnipeg, sera de remettre le pouvoir entre les mains des dirigeants des communautés et des résidents des quartiers et de redistribuer les ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs. Mes ministres consulteront la ville de Winnipeg et les dirigeants des communautés pour déterminer quels doivent être les éléments à inclure dans un tel projet, tout en tenant compte de certaines expériences couronnées de succès, comme celle du quartier de l'avenue Broadway ouest.

Sur le plan social, Winnipeg doit relever un autre défi majeur, soit permettre à notre communauté autochtone urbaine de profiter davantage des bienfaits que la ville peut offrir. Aujourd'hui, la population autochtone résidant à Winnipeg est supérieure à la population totale des Territoires du Nord-Ouest, avant la création du Nunavut. Les citoyens autochtones du Manitoba réclament de meilleurs débouchés, surtout pour les jeunes, dans le domaine de la formation et du travail; ils en ont également besoin pour bâtir une vie meilleure.

Depuis quelque temps, mon gouvernement a entrepris de vastes consultations sur l'adoption de stratégies de nature coopérative et communautaire pour trouver des solutions pratiques et réalisables aux préoccupations des résidents autochtones, surtout dans les collectivités urbaines. Le programme Partenaires pour des carrières ainsi que d'autres programmes de mentorat ont déjà permis de placer plus de cinq cents candidats dans de nouveaux postes. Ils serviront de modèles pour d'autres initiatives au cours de l'année à venir. En outre, mon gouvernement annoncera deux stratégies portant respectivement sur l'éducation et sur la santé des Autochtones. Ces deux stratégies visent à améliorer la santé et les chances de succès de ces personnes au Manitoba.

Les principaux objectifs de la stratégie sur l'éducation sont d'augmenter le nombre d'Autochtones qui sortent diplômés des établissements secondaires et postsecondaires, et d'obtenir une participation accrue de ces personnes aux programmes de formation et à la main-d'oeuvre.

La stratégie relative à la santé mettra l'accent sur les problèmes immédiats qui touchent sévèrement la population autochtone, notamment le diabète. Elle énoncera des politiques axées sur la prévention et la prestation de services de santé mieux intégrés et de meilleure qualité à l'intention de notre population autochtone grandissante au Manitoba.

Le gouvernement fédéral a indiqué récemment qu'il était prêt à participer à cet effort. Nous souhaitons pouvoir arriver à une nouvelle entente majeure permettant de régler ces questions fondamentalement prioritaires, sans porter atteinte à nos positions de base en matière de responsabilité financière et autres questions de ressort qui n'ont toujours pas été résolues.

De même, mon gouvernement s'engage fermement à aider le nouveau maire de Winnipeg et le nouveau conseil municipal à tenter de remédier au problème des impôts fonciers élevés dans la ville. Au cours des onze dernières années, il a accordé à la capitale du Manitoba un soutien financier supérieur à celui que n'importe quelle autre province de l'Ouest verse à ses principales administrations municipales. Il a également diminué la part de l'impôt foncier que la province prélève pour le financement de l'éducation tout en augmentant les subventions globales qu'il accorde aux divisions scolaires. Nous sommes prêts à envisager des modifications aux lois provinciales afin d'aider à doter la ville de Winnipeg des outils dont elle a besoin pour diminuer les taux d'imposition, de façon générale.

Par ailleurs, mon gouvernement comprend qu'il est important d'entretenir des rapports fructueux avec la ville de Winnipeg et avec les communautés environnantes de la région de la capitale. Le Comité de la région de la capitale a participé à un débat approfondi avec les municipalités et le public, et nous attendons avec intérêt de recevoir son rapport accompagné de recommandations.

Le mardi 6 avril 1999

Mon gouvernement a aussi pris l'engagement de collaborer avec Brandon et les collectivités rurales, ainsi que le Nord du Manitoba pour continuer à trouver des moyens de faire prospérer l'économie de ces régions. Pour cela, il est en train de préparer la deuxième étape de sa stratégie de développement rural, qui prendra la suite de celle qu'il avait mise en oeuvre en 1993. Mon gouvernement consultera les collectivités rurales par l'entremise de manifestations comme le prochain Forum rural, tout en examinant avec un oeil neuf les facteurs qui influencent la qualité de la vie dans les régions, et entre autres les ouvertures économiques et les possibilités de formation.

Outre les efforts dont nous venons de parler, mon gouvernement entend examiner la santé des collectivités d'un point de vue plus général. Au cours de discussions tenues récemment avec le Social Planning Council of Winnipeg, le premier ministre et certains autres de mes ministres avaient envisagé d'organiser une table ronde au cours de laquelle on examinerait les problèmes auxquels doivent faire face les familles à faibles revenus qui ont des enfants. Mon gouvernement annonce aujourd'hui son intention de tenir une table ronde sur la santé des collectivités, sous la présidence du premier ministre. Seront invités à participer les intervenants qui manifestent le désir d'améliorer les perspectives d'avenir de nos enfants, notre ressource la plus précieuse.

Mon gouvernement prévoit également plusieurs projets visant à aider les parents à faire face aux risques que courent les enfants dans notre nouveau monde « branché ».

L'Internet a certes ouvert des possibilités d'apprentissage et d'exploration inimaginables il y a dix ans seulement. Toutefois, les enfants ont aussi accès de nos jours à des sites de nature sexuelle ou violente qui s'adressent uniquement aux adultes. L'on entend également parler de cas perturbants de prédateurs sexuels se servant de ce moyen pour avoir accès à des enfants, alors que ceux-ci sont apparemment en sécurité à la maison.

Bien des parents n'ont pas les connaissances nécessaires pour surveiller ou filtrer le genre d'information qui passe par leur ordinateur personnel. Le fossé qui s'est creusé entre les générations pour ce qui est de l'utilisation de l'Internet fait que les enfants sont exposés à un monde totalement étranger à celui de leurs parents. Pour remédier à cela, mon gouvernement mettra en oeuvre un programme, appelé NetSmarts, qui donnera aux parents des moyens simples et directs pour contrôler ce à quoi les enfants ont accès par la voie de l'Internet.

Souvent, les parents qui achètent des jeux vidéo à leurs enfants découvrent trop tard que ces jeux sont d'une violence inacceptable pour eux. Mon gouvernement déposera un projet de loi permettant d'établir pour les jeux vidéo un système de cotes semblable à celui qui existe pour les films. Forts de ces renseignements, les parents pourront prendre des décisions plus éclairées en ce qui concerne le genre de distractions auxquelles se livrent leurs enfants.

Le gouvernement fédéral a un rôle clé à jouer pour aider le Manitoba à accomplir un bon nombre de nouvelles missions. Plus tôt cette année, la collaboration fédérale-provinciale a avancé d'un grand pas lorsque tous les premiers ministres, à l'exception de celui du Québec, ont signé une nouvelle Entente-cadre sur l'union sociale afin d'aider à orienter l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes sociaux nationaux, à l'approche du nouveau millénaire. Cette année, Ottawa a annoncé le rétablissement partiel de l'aide financière qu'il avait coupée dans de précédents budgets et qui est destinée aux programmes sociaux, notamment aux programmes de soins de santé. Concrètement et symboliquement, ce soutien est utile, mais il ne changera rien au rôle d'associé minoritaire d'Ottawa dans le domaine de la santé. En collaboration avec les autres provinces et les territoires, mes ministres continueront de pousser leurs homologues fédéraux à faire preuve de véritable leadership de sorte que le gouvernement fédéral assume un rôle de partenaire à part entière dans le financement de ces programmes.

Le mardi 6 avril 1999

Toujours en collaboration avec les autres provinces et les territoires, mon gouvernement s'efforcera également d'aider les autorités fédérales à établir des priorités sur le plan national. Au début de la liste se doit de figurer un nouveau programme concernant le réseau routier du pays. Contrairement aux autres nations du Groupe des Sept, le gouvernement canadien ne fournit pratiquement aucun soutien, sauf au Québec et aux provinces de l'Atlantique, pour la construction et l'entretien des principaux liens routiers, malgré l'importance qu'ils revêtent pour le commerce et l'unité.

Il est également nécessaire d'accorder une priorité au renouvellement du programme national de travaux d'infrastructure. Le succès de ce programme a permis de commencer à combler un déficit de plus en plus important dans ce domaine, partout au Canada et surtout à l'échelle municipale.

Par ailleurs, nous ferons pression afin d'obtenir une aide accrue pour les services aux Autochtones, pour l'éducation postsecondaire, pour l'expansion de la prestation fiscale pour enfants et pour d'autres mesures relatives aux enfants. Plus précisément, nous nous attendons à ce que le gouvernement fédéral fasse un plus grand effort en matière de prestation de services de base, comme la santé et le logement, dans les réserves autochtones. Mon gouvernement entend travailler étroitement avec les membres de la communauté autochtone du Manitoba afin que cette question soit davantage prise en considération sur le plan national.

Il est question que le gouvernement du Canada ne renouvelle pas l'Entente sur le développement de Winnipeg, laquelle prend fin en mars 2000. Avec la collaboration de la ville de Winnipeg, nous espérons pouvoir convaincre Ottawa qu'une entente renouvelée est essentielle à l'avenir économique de notre capitale, et plus particulièrement de notre centre-ville. De même, nous cherchons à obtenir un appui plus significatif de la part du gouvernement fédéral depuis que celui-ci a décidé de fermer l'établissement de recherche nucléaire de classe mondiale exploité par Énergie atomique du Canada Limitée à Pinawa.

Au cours de cette session, mon gouvernement soumettra à l'approbation des députés une série de projets de loi se rapportant aux élections dont les plus importants seront, notamment, des modifications à la *Loi électorale* et à la *Loi sur le financement des campagnes électorales*, afin de tenir compte des recommandations du récent rapport Monnin. Ces projets de loi seront déposés à l'Assemblée dès que possible. Le projet de loi modifiant la *Loi sur les circonscriptions électorales* sera soumis au plus tôt afin de respecter la tradition manitobaine concernant la révision périodique des limites de ces circonscriptions. Nous comptons sur la collaboration de tous les députés pour pouvoir adopter sans tarder ces dispositions législatives importantes et opportunes.

Par ailleurs, une motion sera introduite pour modifier les règles de l'Assemblée de façon à prévoir l'élection, à bulletins secrets, du président ou de la présidente, au début de la prochaine législature.

Comme nous l'avons fait remarquer précédemment, l'un des plus grands changements que le Manitoba ait connu au cours des dix dernières années est le regain de confiance et de fierté que nous éprouvons à l'égard de notre province. Ce nouvel état d'esprit s'est traduit par de nombreuses réalisations dont les plus marquantes sont les diverses manifestations nationales et internationales que nous avons déjà accueillies ou que nous accueillerons prochainement.

Encore une fois, la province a récolté les fruits du travail acharné et de l'esprit communautaire inégalé des Manitobains et des Manitobaines en organisant, au début de l'année, le meilleur championnat mondial junior de hockey et, l'automne dernier, une nouvelle édition réussie de la Coupe Grey. Ce sont de pareils efforts et un tel esprit qui ont valu au Manitoba d'accueillir cet été les Jeux panaméricains. Les Jeux vont donner à notre province et à notre population l'occasion de se mettre en valeur. Ils vont nous aider à marquer la fin de ce millénaire et le début du prochain d'une façon idéale, par une célébration de l'amitié et du respect mutuel qui existent entre nos partenaires dans tout l'hémisphère.

Le mardi 6 avril 1999

En cette fin de siècle, il est opportun de rendre officiellement hommage aux personnes qui, par leurs compétences et leurs réalisations exceptionnelles, ont contribué et veillé au mieux-être de notre province, notamment à celles qui ont fait de ces événements une réalité. Aussi, mon gouvernement soumettra-t-il à l'approbation des députés un projet de loi sur l'Ordre du Manitoba et c'est avec plaisir que j'accepte le rang de chancelier de l'Ordre.

Mon gouvernement reconnaît que nous sommes parvenus à un carrefour crucial. Il reconnaît aussi qu'il est nécessaire d'adopter un plan bien conçu suivi d'actions décisives. Les difficultés et les tâches auxquelles nous faisons face aujourd'hui ne se régleront pas du jour au lendemain. Forts de notre saine situation économique et financière, nous pouvons établir des priorités et nous préparer pour aborder les problèmes inattendus qui pourraient survenir. Mais les priorités actuelles de mon gouvernement sont claires.

Mon gouvernement sait qu'il doit mettre l'accent sur l'infrastructure nécessaire au nouveau contexte économique, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit continuer de renforcer notre système d'éducation et de fournir aux parents des renseignements fiables sur les écoles que fréquentent leurs enfants, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit continuer d'améliorer notre système d'enseignement postsecondaire de façon à le rendre abordable et adapté, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit faire en sorte que les personnes occupant un emploi et se trouvant dans l'obligation d'améliorer leurs compétences pour répondre aux besoins nouveaux de l'économie aient davantage accès à la formation, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit poursuivre ses efforts pour que notre système de santé soit accessible et adapté, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit non seulement diminuer les impôts mais aussi les rendre plus équitables, plus simples et plus concurrentiels pour que nos enfants choisissent volontairement de s'installer au Manitoba, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit, en exploitant les débouchés du commerce loyal, promouvoir une économie diversifiée en expansion, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit intervenir pour que nos quartiers soient des endroits sûrs où il fait bon vivre, travailler et se détendre, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit agir pour aider les Autochtones à jouer un plus grand rôle dans nos communautés, et il passera à l'action.

Mon gouvernement sait qu'il doit trouver des moyens pour protéger les enfants contre les influences néfastes qui ont découlé de l'avènement de nouvelles technologies et de nouvelles formes de divertissement, et il passera à l'action.

Le Manitoba doit faire un choix : relever les défis du nouveau millénaire à l'aide de politiques qui le feront aller de l'avant ou nier les problèmes et glisser sur la pente de la régression. Même si nous connaissons le succès aujourd'hui, mon gouvernement estime que si nous nous concentrons seulement sur le présent, notre avenir s'en trouvera compromis.

Le mardi 6 avril 1999

Mon gouvernement s'engage fermement à gouverner pour l'avenir de nos enfants et prend des mesures concrètes pour se lancer dans les nouvelles missions qui l'attendent. Il ne s'esquivera pas au moment de faire des choix difficiles et il se réjouit de collaborer avec les Manitobains et les Manitobaines afin d'apporter les changements nécessaires pour que la province devienne le lieu privilégié où nos enfants voudront vivre, travailler, investir et élever une famille.

Plus tard au cours de cette session, les membres de cette Assemblée devront également se pencher sur les prévisions budgétaires de l'exercice courant pour les services publics offerts dans la province ainsi que sur les comptes publics les plus récents.

Je vous laisse maintenant aux nombreuses tâches que vous allez être appelés à accomplir fidèlement. Que la divine Providence vous éclaire au cours des délibérations nécessaires à l'exécution de ces tâches.

LA PRÉSIDENTE OCCUPE LE FAUTEUIL

PRIÈRE

Immédiatement après la prière, M. le *premier ministre* FILMON soulève la question de privilège à l'égard de déclarations qu'il a faites pendant la période des questions en juin 1998.

Après les interventions de MM. DOER, LAMOUREUX et ASHTON et de M. le *ministre* PRAZNIK, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Par la suite, M. ASHTON soulève de nouveau la question de privilège et propose :

QUE l'Assemblée blâme le premier ministre pour l'avoir délibérément trompée les 23 et 24 juin 1998 à propos du scandale électoral et pour le mépris qu'il a fait preuve à l'endroit des Autochtones en ne leur présentant pas des excuses pour sa conduite envers eux.

Après les interventions de M. le *ministre* PRAZNIK, de MM. KOWALSKI et LATHLIN et de M^{me} WOWCHUK, la présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *premier ministre* FILMON dépose le projet de loi n^o 1 – *Loi sur la prestation des serments d'entrée en fonction/An Act Respecting the Administration of Oaths of Office* –, lequel est lu une première fois.

Le mardi 6 avril 1999

La présidente informe l'Assemblée que, afin d'éviter toute erreur, elle a obtenu le texte du discours qu'a lu le lieutenant-gouverneur.

La présidente informe l'Assemblée que Mac Allen a été nommé sergent d'armes en remplacement de Dennis Gray qui a démissionné.

La présidente informe l'Assemblée de la nomination de Sanela Begic, Nicole Hennan, Karla Kvaternik, Leanne MacDonald, Sarah Marchand, Renee Smith et Celia Valel aux postes de pages de l'Assemblée pour la cinquième session de la trente-sixième législature.

Sur la motion de M. le *premier ministre* FILMON, il est ordonné :

QUE la présidente soit autorisée à faire imprimer les procès-verbaux de l'Assemblée, une fois qu'elle les a vérifiés, par l'imprimeur qu'elle nomme.

Sur la motion de M. le *premier ministre* FILMON, il est ordonné :

QUE le discours du lieutenant-gouverneur soit pris en considération demain.

La séance est levée à 15 h 31, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay